

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – AVANCEMENT DE GRADE

Séance du 23 janvier 2023
Dûment convoqué le 17 janvier 2023

En l'an 2023, le lundi 23 janvier 2023 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, M. SANTANACH, P. RIU, S. VAILLS.

Absents (7) : P. BLANQUE, C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONSAN, G. VICENS.

Pouvoirs (6) : M. BLANC (à H. BAUDET), C. LANDRIEU (P. CAMPS), P.-L. LE TAON-BARES (à J.-L. DEMELIN), S. PRUDENTOS (à C. COLOMER), M. RIFF (à A. LUNEAU), A. TAHOCES (à P. BATAILLE)

Secrétaire de séance : Philippe PETITQUEUX.

Acte n° : CCPC-2023023-10

Rapport

VU le décret n°2017-722 du 2 mai 2017 relatif aux modalités d'appréciation de la valeur et de l'expérience professionnelles des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;

VU l'arrêté n° CCPC/PA/2021175-04 du 24 juin 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion Parcours professionnels et valorisation ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi supplémentaire dans le cadre des avancements de grade de l'année 2022 :

- Un emploi d'ATSEM, à temps non-complet, 34/35^{ème}, dans la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des ATSEM, catégorie C ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider la création de poste de :

- Un emploi d'ATSEM, à temps non-complet, 34/35^{ème}, dans la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des ATSEM, catégorie C ;

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230123-CCPC-2023023-10-DE
Date de réception préfecture : 25/01/2023

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

De valider la création de poste de :

- Un emploi d'ATSEM, à temps non-complet, 34/35^{ème}, dans la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des ATSEM, catégorie C ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20230123-CCPC-2023023-10-DE
Date de réception préfecture : 25/01/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

